

Signature d'une double convention entre la France et le Maroc pour la garantie des TPME



Monsieur Mohamed BOUSSAID, Ministre de l'Economie et des Finances, a reçu, lundi 13 avril 2015 au siège de son département, Monsieur Michel SAPIN, Ministre des Finances et des Comptes publics de la République française.

Au cours de leur entretien, les deux ministres ont noté avec satisfaction la dynamique positive que connaissent les relations entre le Maroc et la France.

A cet égard, Monsieur BOUSSAID a souligné que le Maroc et la France entretiennent des relations privilégiées et solides à tous les niveaux. Ces relations sont marquées par une densité des échanges entre les deux pays et une confiance mutuelle bien établie.

Pour sa part, Monsieur SAPIN a rappelé que sa visite reflète la place de choix qu'occupe le Maroc parmi les partenaires de la France et que son pays considère la coopération avec le Maroc comme un axe prioritaire de la coopération française.

Les deux ministres ont passé, ensuite, en revue l'état des lieux des relations bilatérales et se sont félicités de leur dynamique ascendante qui fait de la France le premier partenaire du Maroc en matière économique et commercial et l'un de ses principaux bailleurs de fonds.

A cette occasion, les deux ministres ont procédé à la signature de deux conventions, la première est relative au « Fonds de Garantie Français pour les projets d'acquisition du matériel français par les PME marocaines ou de développement de coentreprises franco-marocaines » et la deuxième concerne le « transfert du Fonds de Garantie de la Restructuration Financière au Fonds de Garantie PME ».

Ces conventions s'insèrent dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration d'intention signée en 2013 entre nos deux pays.

La première convention concerne un montant de 26 Millions d'euros et a pour objet de stimuler le flux d'affaires entre les PME de nos deux pays en mettant à leur disposition une ligne de garantie pour le financement de l'acquisition de matériel français par les PME marocaines et de développement de projets franco-marocains.

La deuxième convention concerne un montant de 180 Millions de dirhams et a pour objet de contribuer à renforcer le système marocain de garantie en redéployant les ressources allouées par la partie française au « Fonds de Garantie de la Restructuration Financière » vers le « Fonds de Garantie PME ». Ceci est de nature à accompagner et faciliter l'accès au financement à plus de PME marocaines.

A la fin de leur rencontre, Monsieur Mohamed BOUSSAID et Monsieur Michel SAPIN ont réaffirmé leur détermination à renforcer les relations bilatérales et à les hisser aux niveaux les plus élevés.